

Conseil métropolitain de Toulouse Métropole

16 décembre 2021

Centre des congrès Pierre Baudis

16.3 Blagnac - Aménagement des Espaces Publics du Quartier des Cèdres : approbation du bilan de la concertation - DEL-21-0838

Monsieur le Président, chers collègues,

Afin d'intervenir sur cette délibération, j'ai pris attache avec des habitants et des associations concernés.

La « rénovation » du quartier des Cèdres est une opération de démolition – reconstruction d'un quartier prioritaire situé sur la commune de Blagnac, s'accompagnant d'une importante densification de la population. La concertation a été dans les faits extrêmement limitée ; bien que respectant dans la forme la réglementation, la publicité de l'enquête publique a été peu visible. Les contributions recueillies mettent en avant plusieurs aspects sensibles.

En synthèse je vais rappeler les points saillants des contributions d'Ecosol et de l'AMAP du quartier. Tout d'abord, l'aspect social du projet :

- Moins de logements sociaux : il y a actuellement 332 logements, dont 253 logements sociaux (76,2%) ; au terme de ce projet, 506 logements sont prévus (174 logements supplémentaires, soit une augmentation de plus de 50%), dont seulement 173 logements sociaux (80 logements en moins, soit une diminution de presque 1/3 de logements sociaux). Les personnes en demande de logement social devront attendre, ou s'en verront proposer plus loin, dans des communes mal équipées en transports collectifs.

- Des logements plus petits pour les personnes relogées sur place, sans diminution de loyer

- Mise en vente de logements neufs sur le marché de l'immobilier

Sur l'aspect environnemental :

- L'ouverture d'une voirie associée à la densification de l'habitat va naturellement augmenter le flux de voitures dans cette zone, donc la pollution. Le plan de circulation de la ville de Blagnac devrait aussi avoir pour conséquence de densifier la circulation automobile dans cette zone (Cet élément n'a pas été présenté dans l'enquête publique) De quel apaisement de la circulation nous parle-t-on ? La circulation y est actuellement paisible, dans des rues en impasse

- La construction de nouveaux immeubles et l'ouverture d'une rue vont s'accompagner de la suppression d'espaces verts et de l'abattage d'arbres. Nous connaissons maintenant parfaitement le rôle des arbres contre les îlots de chaleur et leur capacité à stocker le CO₂ ; il serait temps de réfléchir avant de les abattre...

- A noter que la consultation n'a porté que sur une partie du projet : l'îlot ouest (anciennement Bouton d'Or) doit recevoir 93 nouveaux logements

- L'aménagement d'une place urbaine autour de la maison de quartier : cette place existe déjà;

La place faite aux modes doux de déplacement :

- Les pistes cyclables : elles sont prévues sur le papier, certaines existent déjà, mais la continuité du réseau cyclable reste inexistante ; le projet tel qu'il est présenté ne résout en rien cette question ; et la délimitation entre zone piétonne et zone cyclable est très peu lisible sur les portions existantes.

- Les cheminements piétons : ils existent actuellement, et permettent de traverser en toute tranquillité cet îlot dans des espaces non clôturés. Les futurs propriétaires des logements mis en vente n'auront-ils pas envie de clôturer leurs résidences, limitant ainsi les zones de passage possibles à des trottoirs plus ou moins encombrés ?

Nous demandons un moratoire sur les permis de construire délivrés dans ce secteur, le temps de repenser l'urbanisme que nous désirons à l'heure du changement climatique, et d'étudier des

solutions alternatives permettant de répondre aux besoins de logement tout en préservant l'environnement.